

Albi, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Objet : Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Madame, Monsieur,

Afin de mettre en conformité nos Statuts suite à la Loi 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la Prévention en Santé Travail, et en votre qualité d'adhérent, vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Association qui aura lieu le :

**Vendredi 18 mars 2022 à 09h00 (Accueil à 08h30)**

**Au SPSTT, Zone d'Activité les Cauquillous,  
12, rue Léonard de Vinci - 81500 LAVAUR**

**A l'ordre du jour :**

⇒ **Présentation et vote des Statuts, conformément à la réforme du 2 août 2021.**

En cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par correspondance n'est pas admis conformément à l'Article 11 de nos statuts.

**A titre exceptionnel et en raison de la crise sanitaire que nous traversons, il est demandé de confirmer votre participation.**

Si vous ne pouvez pas assister à notre Assemblée, nous vous proposons ci-joint un pouvoir. Vous serez ainsi représenté par le membre de votre choix. Pour participer aux votes des résolutions, 2 choix possibles :

**CHOIX 1**

**Choisir d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**CHOIX 2**

**Confier votre pouvoir à la Présidente de l'Association, à un Administrateur, à tout autre membre adhérent du SPSTT à jour de ses cotisations.  
Merci de vous assurer de la présence du mandataire que vous envisagez.**

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront assister à cette réunion et prendre part au vote.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer dûment complété le pouvoir téléchargeable sur notre site [www.spstt.fr](http://www.spstt.fr).

Pour exprimer ce choix, conformément à l'Article 30 du Règlement Intérieur, merci de nous retourner le pouvoir au moins **5 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale**, afin de vérifier sa validité avec la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir » à l'attention de Madame Claudiane REGNES. Par courrier à l'adresse : SPSTT 32 Chemin des Coquelicots - CS 42080 - 81012 Albi Cedex 9, ou par mail à : [claudiane.regnes@spstt.fr](mailto:claudiane.regnes@spstt.fr), pour le jeudi 11 mars 2022 au plus tard.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

**Julie ROUANET,**  
Présidente



**NB :**

Pour délibérer valablement, l'AGE doit comprendre un nombre de membres adhérents présents ou représentés réunissant au moins la moitié du nombre total des voix de l'Association. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire se réunira le 18 mars, à 10h00, pour valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts de l'Association.